



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 / 01 / 2019

L'an deux mille dix-neuf, le onze février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Lise MATTIAZZO, Maire

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>
En exercice : 11
Présents : 8
Absents : 3

## **Etaient présents :**

Mme MATTIAZZO Lise, M. MARCHAIS Michel, Mme LABOUBEE Marie-Josée, Mme GAGNIER Séverine, Mme GUINET Danièle ; Mme FOURTON Rénata, Mme POUMIROU Katia, M. NAVARRE

## **Etai(ent) absent(s) avec procuration(s):**

M. SAUVEZIE Dominique donne pouvoir à Mme MATTIAZZO

## **Etai(ent) absent(s) excusé(s) :**

M. AUDARD Stéphane / Mme FER

Date de convocation  
04/02/2019

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme FOURTON Rénata

## OBJET

### **Ordre du jour :**

- Approbation du compte rendu de la séance du 14 janvier 2019.

### **Délibérations**

- 2019 – 02 – 11 / 01 – Modification délibération Indemnités des élus
- 2019 – 02 – 11 / 02 – Approbation du compte administratif 2018 – Budget principal
- 2019 – 02 – 11 / 03 – Approbation du compte de gestion 2018 – Budget principal
- 2019 – 02 – 11 / 04 – Affectation du résultat de l'exercice 2018 – Budget principal
- 2019 – 02 – 11 / 05 – Approbation du Compte Administratif 2018 – Budget Régie Transport Scolaire
- 2019 – 02 – 11 / 06 – Approbation du Compte de gestion 2018 – Budget Régie Transport Scolaire
- 2019 – 02 – 11 / 07 – Affectation du résultat de l'exercice de gestion 2018 - Budget Régie Transport Scolaire
- 2019 – 02 – 11 / 08 – Approbation du Compte Administratif 2018 – Lotissement « Les Sards »
- 2019 – 02 – 11 / 09 – Approbation du Compte de gestion 2018 – Lotissement « Les Sards »
- 2019 – 02 – 11 / 10 – Approbation du Compte Administratif 2018 - Lotissement « Garceau ».
- 2019 – 02 – 11 / 11 – Approbation du Compte de gestion 2018 – Lotissement « Garceau ».
- 2019 – 02 – 11 / 12 – Affectation du résultat de l'exercice de gestion 2018 – Lotissement « Garceau »
- 2019 – 02 – 11 / 13 – Demande de subvention Conseil Départemental – Travaux logement locatif rue du 19 mars.
- 2019 – 02 – 11 / 14 – Mise à jour du tableau des effectifs.
- 2019 – 02 – 11 / 15 – Acquisition de véhicules et demande de subvention au Conseil Départemental
- 2019 – 02 – 11 / 16 – Fermeture et clôture au 31/12/2018 du budget annexe « Les Sards »

### **Informations - Questions diverses.**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

- Approbation du compte rendu de la séance du 14 janvier 2019.

Compte rendu adopté à l'unanimité des membres présents.

- **Délibération N°2019 - 02 – 11 / 01 – Indemnités des élus**

*Madame le Maire précise que cette délibération est demandée par la trésorerie afin de mettre à jour les dossiers des élus, suite à la revalorisation de l'indemnité.*

Le Conseil municipal,

Sur rapport de Madame le Maire,

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R.2123-23 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction publique,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal en date du 28 mars 2014 constatant l'élection du maire et de 2 adjoints,

Considérant, que le taux de l'indemnité de fonction du maire est fixé, de droit, à 31 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,

Considérant que le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint est fixé à 8,25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints, des conseillers municipaux et du maire, à sa demande, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux maxima fixés par la loi.

DECIDE

ARTICLE 1 – Détermination des taux :

Le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :

- Maire : 31% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 1er adjoint : 8,25% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 2ème adjoint : 8,25% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;

ARTICLE 2 – Revalorisation :

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

ARTICLE 3 – Crédits budgétaires :

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Avant la présentation du Compte Administratif, Madame le Maire demande aux conseillers s'il souhaite le détail lignes par ligne du Compte Administratif ou s'ils préfèrent la présentation du compte administratif par les grandes lignes budgétaires.

Les conseillers à l'unanimité souhaitent la présentation par lignes budgétaires.

Madame POUMIROU s'étonne que la commune paie les sorties et le bus des écoles.

Madame le Maire annonce un bulletin municipal plus détaillé sur le fonctionnement de la commune au mois de juin, et demande la participation de l'ensemble des conseillers pour son élaboration.

➤ **Délibération N°2019 – 02 – 11 / 02 – Approbation du compte administratif 2018 – Budget principal**

Considérant la présentation du compte administratif dressé par Madame Le Maire pour l'exercice 2018 ;

Vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	1 470 188.66 €
	Réalisé :	1 168 545.87 €
	Reste à réaliser :	262 077.27 €

Recettes	Prévus :	1 470 188.66 €
	Réalisé :	1 056 974.31 €
	Reste à réaliser :	0 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	1 377 962.18 €
	Réalisé :	1 012 721.53 €
	Reste à réaliser :	€

Recettes	Prévus :	1 377 962.18 €
	Réalisé :	1 416 018.55 €
	Reste à réaliser :	€

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 111 517.56 €
Fonctionnement :	403 297.02 €
Résultat global :	291 725.46 €

Madame le Maire quitte la séance.

M. MARCHAIS 1<sup>er</sup> adjoint est nommé président de séance.

Vote :  
Pour : 7  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

➤ **Délibération N°2019 – 02 – 11 / 03 – Approbation du compte de gestion 2018 – Budget principal.**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestions dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et l'état du passif,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, le 11 février 2019;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Vote :**  
Pour : 9  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le conseil Municipal à l'unanimité :

– **déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, pour le budget principal de la Commune, par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

➤ **Délibération 2019 – 02 – 11 / 04 – Affectation du résultat de l'exercice 2018 – Budget principal**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Lise MATTIAZZO, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, le 11 février 2019.

- **Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

- **Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

- **Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	287 904.34 €
- un excédent reporté de :	115 392.68 €

**Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 403 297.02 €**

- un déficit d'investissement de :	111 571.56 €
- un déficit des restes à réaliser de :	262 077.27 €

**Soit un besoin de financement de : 373 648.83 €**

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018: EXCÉDENT	403 297.02 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	373 648.83 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	29 648.19 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	111 571.56 €

Après avoir procédé au vote :

**Vote :**  
Pour : **9**  
Contre : **0**  
Abstention : **0**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote et arrête l'affectation du résultat telle qu'indiquée ci-dessus.

➤ **Délibération 2019 – 02 – 11 / 05 – Approbation du Compte Administratif 2018 – Budget Régie Transport Scolaire**

Considérant la présentation du compte administratif dressé par Madame Le Maire pour l'exercice 2018 ;

Vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	0,00 €
	Réalisé :	0,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes	Prévus :	0,00 €
	Réalisé :	0,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	27 350,94 €
	Réalisé :	26 660,35 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes	Prévus :	27 350,94 €
	Réalisé :	32 200,03 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0,00 €
Fonctionnement	5 539.68 €

Madame le Maire quitte la séance.

M. MARCHAIS adjoint est nommé président de séance.

**Vote :** Pour : 7 contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

➤ Délibération 2019 – 02 – 11 / 06 – Approbation du Compte de gestion 2018 – Budget Régie Transport Scolaire

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestions dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et l'état du passif,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, le 11 février 2019;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avoir procédé au vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil Municipal à l'unanimité :

– **déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, pour le budget principal de la Commune, par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

➤ Délibération 2019 – 02 – 11 / 07 – Affectation du résultat de l'exercice de gestion 2018 - Budget Régie Transport Scolaire

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Lise MATTIAZZO, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 le 11 février 2019

- **Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

- **Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

- **Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	2 162.26 €
- un excédent reporté de :	7 701.94 €
<b>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :</b>	<b>5 539.68 €</b>
- un déficit d'investissement de :	0,00 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
Soit un besoin de financement de :	0,00 €

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÉDENT	5 539,68 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	5 539,68 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	0,00 €

Après avoir procédé au vote :

Vote : Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote et arrête l'affectation du résultat telle qu'indiquée ci-dessus.

➤ **Délibération 2019 – 02 – 11 / 08 – Approbation du Compte Administratif 2018 – Lotissement « Les Sards »**

Considérant la présentation du compte administratif dressé par Madame Le Maire pour l'exercice 2018 ;

Vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	<b>0,00€</b>
	Réalisé :	<b>0,00€</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00€</b>

Recettes	Prévus :	<b>0,00€</b>
	Réalisé :	<b>0,00€</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00€</b>

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	<b>0,00€</b>
	Réalisé :	<b>0,00€</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00€</b>

Recettes	Prévus :	<b>0,00€</b>
	Réalisé :	<b>0,00€</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00€</b>

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	<b>0,00€</b>
Fonctionnement :	<b>0,00€</b>
Résultat global :	<b>0,00€</b>

Madame le Maire quitte la séance.

M. MARCHAIS adjoint est nommé président de séance.

**Vote :** Pour : 7 contre : 0 abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestions dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et l'état du passif,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, le 11 février 2019;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avoir procédé au vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil Municipal à l'unanimité :

- **déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, pour le budget principal de la Commune, par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part



➤ Délibération 2019 – 02 – 11 / 10 – Approbation du Compte Administratif 2018 - Lotissement « Garceau ».

Considérant la présentation du compte administratif dressé par Madame Le Maire pour l'exercice 2017 ;

Vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	4 225.00 €
	Réalisé :	4 225.00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévus :	4 225,00 €
	Réalisé :	0,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	134 995.00 €
	Réalisé :	113 409.78 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévus :	134 995.00 €
	Réalisé :	98 116.50 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 4 225.00 €
Fonctionnement :	-15 293.28 €
Résultat global :	- 19 518.28 €

Madame le Maire quitte la séance.

M. MARCHAIS adjoint est nommé président de séance.

**Vote :** Pour : 7 contre : 0 abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

➤ Délibération 2019 – 02 – 11 / 11 – Approbation du Compte de gestion 2018 – Lotissement « Garceau ».

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestions dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et l'état du passif,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, le 11 février 2019;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avoir procédé au vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil Municipal à l'unanimité :

**déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, pour le budget principal de la Commune, par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

➤ **Délibération 2019 – 02 – 11 / 12 – Affectation du résultat de l'exercice de gestion 2018 – Lotissement « Garceau »**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Lise MATTIAZZO, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 le 11 février 2019.

- **Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

- **Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

- **Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	84 519.75 €
- un déficit reporté de :	99 813.03 €
<b>Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :</b>	<b>15 293.28 €</b>
- un déficit d'investissement de :	4225,00 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €

**Soit un besoin de financement de : 4 225.00 €**

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : DEFICIT	15 293.28 €
AFFECTATION obligatoire EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) déficit	15 293.28 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	- 4 225,00 €

Après avoir procédé au vote : Pour : Contre : Abstention :

Le conseil Municipal à l'unanimité :

- **déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, pour le budget principal de la Commune, par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

➤ Délibération 2019 – 02 – 11 / 13 – Demande de subvention Conseil Départemental – Travaux logement locatif rue du 19 mars.

Madame le Maire expose que les travaux de rénovation du bâtiment locatif situé rue du 19 mars, peut prétendre à une subvention au Conseil départemental pour l'exercice 2019.

Madame le Maire présente le devis de l'entreprise Picq,

Montant des travaux : 13 625,00 € H.T

Elle propose de déposer une demande de subvention au taux de 30 % auprès du Conseil Départemental et présente le projet de plan de financement suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide l'unanimité des membres présents :

- décide d'inscrire cette dépense au budget 2019.
- de solliciter une subvention maximum auprès du Conseil Départemental pour les travaux de rénovation du bâtiment locatif situé rue du 19 mars.
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de ce dossier.

➤ Délibération 2019 – 02 – 11 / 14 – Mise à jour du tableau des effectifs.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1691-298 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 01 mars 2019, pour permettre :

- La création d'un poste d'adjoint technique stagiaire

Le conseil municipal ayant délibéré, décide :

- adopte le tableau des effectifs, tel que présenté en annexe arrêté à la date du 01 mars 2019 :
- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

**ANNEXE A LA DELIBERATION**

Délibération N°2019 - 02 – 11 / 14 – Mise à jour du tableau des effectifs

**TABLEAU DES EFFECTIFS**

	GRADE	CATEGORIE	TPS DE TRAVAIL	NOMBRE	POURVU	NON POURVU
FILIERE ADMINISTRATIVE	Rédacteur principal 1ère classe	B	35	1	1	
	Adjoint Administratif Territorial Principal 1ère classe	C	35	1	1	
	Adjoint administratif	C	35	1	1	
FILIERE SOCIALE	ATSEM principal 1ère classe	C	35	1	1	
	ATSEM principal 1ère classe	C	33	1	1	
FILIERE TECHNIQUE	Agent de maîtrise	C	35	1	1	
	Adjoint Technique Territorial	C	35	1	1	
	Adjoint technique Stagiaire	C	35	1	1	
	Adjoint Technique Contractuel	C	35	1	1	
	Adjoint Technique Territorial	C	29	1	1	
	Adjoint Technique Animation	C	28	1	1	
	Adjoint Technique Contractuel	C	24	1	1	
FILIERE CULTURELLE	Adjoint Territorial du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	35	1	1	

➤ Délibération 2019 – 02 – 11 / 15 – Acquisition de véhicules et demande de subvention au Conseil Départemental

Le Maire expose aux membres du conseil la nécessité d'équiper les services techniques de la commune, d'un véhicule utilitaire électrique, essentiel :

- aux déplacements des agents sur le territoire de la commune,
- à des travaux spécifiques
- aux transports des denrées de la banque alimentaire

Ce véhicule permettra d'assurer et de garantir un service public réactif de qualité.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune peut prétendre à bénéficier de subventions du Conseil Départemental.

Montant de l'achat du véhicule : **13 706,76€ TTC**

Après avoir pris connaissances des pièces du dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **décide de solliciter** une subvention maximum auprès du Conseil départemental
- **autorise** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de ce dossier
- **décide** d'inscrire cette dépense au budget de l'année en cours.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

➤ Délibération 2019 – 02 – 11 / 16 – Fermeture et clôture au 31/12/2018 du budget annexe « Les Sards »

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le budget annexe « Les Sards » a été ouvert par délibération en date du 20 juillet 2009 afin de répondre à une création d'un lotissement économique.

Compte tenu de la vente de tous les lots restants en 2018, ce budget n'a plus lieu d'exister.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la clôture du budget annexe « les Sards » au 31/12/2019;
- **DIT** que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.